



DECISION NO. A17-R3/DC/CNRS DU 1 SEPTEMBRE 2017

portant attribution du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert
n° 09/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/23 du 20 juillet 2023 pour le développement du logiciel de suivi du comportement accidentogène des entreprises immatriculées à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
 - VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
 - VU le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
 - VU le Décret n°2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
 - VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
 - VU la Résolution n° 37/2022/PCA du 05 août 2022 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS) ;
 - VU l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 09/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/23 du 20 juillet 2023 ;
 - VU le rapport de la sous-commission d'analyse des offres administratives et techniques ;
 - VU le rapport de la sous-commission d'analyse des offres financières ;
 - VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Approvisionnements Généraux, des Services et Prestations Intellectuelles en sa session du 07 septembre 2023.

DECIDE:

Article 1^{er}, -- Le soumissionnaire GROUPEMENT FLUX SARL & I2S est déclaré adjudicataire du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 09/AONQ/CNPS/DG/CIPM-AG SPI/23 du 20 juillet 2023 pour le développement du logiciel de suivi du comportement accidentogène des entreprises immatriculées à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, pour un montant de FCFA HTT 90 000 000 (quatre-vingt-dix millions) et un délai d'exécution de onze (11) mois.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où il sera nécessaire.

• Applications:

- PCA
 - CIPM-AG SPI
 - DPG
 - DAG/SM
 - DECT

Yazanidly, Ser

- 1 A SEP. 2023

Joel Main Olivier Nekula
Muondo Akame



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

COMMUNIQUE N° 46 /23/DG/CNPS DU 18 SEP. 2023

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° 09/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/23 DU 20 JUILLET 2023
POUR LE DEVELOPPEMENT DU LOGICIEL DE SUIVI DU COMPORTEMENT
ACCIDENTOGÈNE DES ENTREPRISES IMMATRICULÉES A LA CAISSE NATIONALE DE
PRÉVOYANCE SOCIALE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Les résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 09/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/23 du 20 juillet 2023 relatif au développement du logiciel de suivi du comportement accidentogène des entreprises immatriculées à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, se présentent ainsi qu'il suit :

Lot	Attributaire	Montant HTT	Délai d'exécution
Lot unique	GROUPEMENT FLUX SARL & I2S BP 6665 Yaoundé	90 000 000	11 mois

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés sis au 9^{ème} étage porte 903, de l'immeuble-siège de la CNPS, place de l'Indépendance pour les formalités de notification du Marché considéré.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission.

Yaoundé le 18 SEP. 2023

Attestations

- PCA
- CIPM AG SPI
- DRCE
- DMH
- SM
- Attestation
- Attestation Chambre



*Noël Alain Olivier Mekulu
Mwondo Akame*